Le geste du baptême est étroitement associé à **l'entrée dans la communauté des chrétiens**.

Le point essentiel qui fait de nous des enfants de Dieu, c'est la grâce de Dieu, c'est-à-dire le fait que Dieu nous considère a priori, sans condition, comme son enfant bien-aimé. Le baptême est un geste qui annonce cette grâce, dans l'espérance que la personne répondra un jour à cette grâce par la foi. Lors du baptême, un peu d'eau est déposée sur la tête du baptisé, accompagnée d'une parole de bénédiction.

L'eau est comme la pluie bienfaisante qui fait germer la vie, comme la source que trouve celui qui est dans le désert.

Dans notre église, nous baptisons les bébés. Quand un adulte demande le baptême, il est d'abord baptisé, puis il professe sa foi. Il est alors appelé à continuer à se tourner vers Dieu avec régularité. Il est alors membre de l'église, ce qui l'appelle à y avoir une place active, et à participer à la communion.

Le baptême est donné une fois pour toute, puisqu'il est le signe de l'amour de Dieu (que rien ne peut diminuer), et c'est le signe de l'entrée dans la famille des chrétiens (place qui restera toujours prête). Mais l'autre sacrement, la "Communion", peut être renouvelé régulièrement, comme notre foi a sans cesse besoin d'être approfondie.

Le baptême d'un enfant

Il est fait au cours d'un culte, soit au cours du culte du dimanche, soit au cours d'un culte organisé spécialement autour de cet événement.

Le baptême est pour nous un signe privilégié de la grâce de Dieu, de la bienveillance que Dieu a, en particulier, pour cet être humain qui est baptisé. Cet amour inconditionnel de Dieu pour l'être humain est particulièrement manifeste dans le baptême d'un tout petit qui n'est pas encore en mesure de répondre explicitement à cet amour. Plus tard, s'il le désire, il pourra manifester sa réponse à l'amour de Dieu en professant sa foi.

Pour préparer cet événement, vous pouvez prendre contact avec le pasteur suffisamment tôt avant la date envisagée.

Le baptême ou la profession de foi d'un adulte

Il comporte le signe de la grâce de Dieu, et la réponse de la foi personnelle qui est manifestée à cette occasion. Un adulte qui aurait été baptisé enfant peut manifester son désir de vivre de la grâce de Dieu en professant sa foi publiquement, c'est à dire en confirmant son baptême.

Avant de recevoir le baptême, ou de professer publiquement sa foi, l'adulte est invité à faire avec le pasteur un travail personnalisé de catéchèse pour que son engagement puisse être en connaissance de cause. Contacter le Pasteur .

Télécharger le feuillet Baptême A4